

5) REGLEMENT INTERIEUR FFE47041_47042

28ème rapide International des Reines et des Rois – Tressange 6janvier2019

Article 1 :

L'échiquier tressangeois « Pays-Haut » organise le 6 janvier 2019 son 28ème rapide International des Reines et des ROIS, comptant pour le classement Echecs Rapides FIDE et dans le circuit des championnats de Moselle individuels rapides 2018/2019. Ce tournoi se déroulera F.S.C. Alain François 2, rue de l'église 57710 TRESSANGE. Il est ouvert à tous, les non-licenciés étant tenus de prendre au moins une licence B F.F.E. auprès de l'organisateur avec **obligation de présenter un certificat de non contre indication à la pratique.**

Article 2 :

organisation:

-Tournoi FFE47041 Open A: ouvert à toutes les catégories, licence B minimum si FFE, obligatoire.

-Tournoi FFE47042: ouvert uniquement aux catégories Petits-Poussins, Poussins, Pupilles. licence B minimum si FFE obligatoire. Le tournoi est composé de 7 rondes de 2 X 15 minutes. L'arbitre peut éventuellement retrancher une ou plusieurs rondes, suivant le nombre de participants. Appariements réalisés à l'aide du logiciel PAPI (logiciel officiel de la FFE).

Article 3 :

- *"La version anglaise de ce texte est la version officielle des Règles du Jeu d'Échecs telle qu'adoptée par le 88ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Goynuk (Antalya, Turquie). Ces Règles du Jeu d'Échecs entrent en vigueur le 1er janvier 2018."*

(Règles du Jeu d'échecs rapide Annexes A et Directive III, utilisation des articles A4 et III.5)

2.2. Application des règlements : Pour toutes les compétitions homologuées, à l'exception des articles cités ci-après, les règles de la FIDE et les règles de la FFE doivent être appliquées dans leur intégralité.

2.2.1. Article 11.3.2.2 adapté :

Si un joueur apporte un téléphone mobile et/ou un autre moyen électronique de communication dans la salle de jeu, il recevra un avertissement oral. L'arbitre le mettra en garde. Cet appareil doit être complètement éteint (si c'est possible matériellement, l'organisateur mettra en place une consigne). Si cet appareil émet un son dans la salle de jeu pendant la partie, le joueur perdra sa partie et l'adversaire gagnera.

Cet article s'applique aux tournois organisés en France (sauf si le règlement intérieur du tournoi prévoit autre chose).

2.2.2. Article 7.5.5 adapté sur les coups illégaux en cadence rapide.

Pour les catégories U8 (petits-poussins), U10 (poussins) et U12 (pupilles) des qualifications départementales et régionales du championnat de France Jeunes, organisées en France et prises en compte uniquement pour le Elo rapide, la partie sera perdue après le 3e coup illégal achevé. Les organisateurs de tournois à cadence rapide peuvent adopter cette exception à condition que cela soit précisé dans le règlement intérieur du tournoi : **OUI**.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leurs licences et réglés leurs droits d'inscription dans les limites prévues. Les joueurs retardataires seront appariés ronde 2. Début de la 1^{ère} ronde à 14H00. Clôture du tournoi vers 19H00 avec palmarès et remise des prix.

Tout joueur absent ou non représenté lors de la lecture du palmarès renonce à son prix.

Article 4 :

Droits d'inscriptions :

- Vétérans + Seniors + et Seniors: 8 €uros
- Juniors + Cadets + Minimes + Benjamins + Pupilles + Poussins + Petits-Poussins: 4 €uros
- Pupilles + Poussins + Petits-Poussins tournoi B: 3 €uros

Si prise de licence B FFE sur place: +8 €uros (+ 20 ans) +3 €uros (– de 20 ans) (voir art.1)

Répartition des Prix : la répartition des prix est la suivante

- **1^{er} Classé , 35% des droits d'inscription adultes = 80 €.**

- **2^{ème} Classé, 25% des droits d'inscription adultes = 60 €.**

- 3^{ème} Classé, 15% des droits d'inscription adultes = 35 €.
- 25% des droits d'inscription adultes si au moins 3/cat : 1^{er}=-1300r, 1^{er}1301-1500r, 1^{er}1501-1700r, 1^{ères} et 1^{ers} Vétérans, 1^{ères} et 1^{ers} Seniors +, 1^{ères} et 1^{ers} Seniors, 1^{ères} et 1^{ers} Juniors et 1^{ères} et 1^{ers} Cadets = 5€ ou 1 inscription gratuite à 1 tournoi etph.
- Coupe aux 1^{ers} et 2^{èmes}: Minimes, Benjamins féminins et mixtes si 3/cat, sinon aux 1ers.
- Coupe aux 1^(ères) ers , second(e)s et 3^{èmes}: Pupilles, Poussins et Petits-Poussins Féminins et mixtes, tournoi B.

La liste complète des prix sera affichée avant la 3^{ème} ronde. Les prix en espèces sont non cumulables et sont attribués à la place uniquement.

Article 5 :

Le classement se fera au total des points marqués (**gain=1 ; nul=0.5 ; perte = 0**). En cas d'égalité, le départage se fera au Buchholz Médian. Si l'égalité persiste, le départage à la performance sera appliqué.

Article 6 :

- Tout joueur ne se présentant pas à sa table après 3' de jeu sera déclaré FORFAIT pour la ronde en cours.
- Organisation : après la partie, les 2 joueurs annoncent ensemble le résultat de la partie à la table des résultats.
- Les résultats de la ronde écoulée seront affichés (ligne d'appariement de la ronde en cours).

Article 7 :

Il est demandé de prendre connaissance et de se conformer:

- **A la Charte du Joueur d'échecs**
- **Au code du Sportif**
- **Au code de l'éthique de la F.I.D.E.**

Mesures disciplinaires :

- une tenue correcte est exigée de la part de chaque participant.
- analyse et blitz interdits dans la salle de tournoi
- éviter toute discussion et quitter l'aire de jeu dès la fin de sa partie.
- signalement des abandons non justifiés à la DNA de la FFE à travers le DTTS pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.
- interdiction de fumer dans les salles de tournoi et dans l'aire de jeu délimitée par l'arbitre.
- En cas de contrôle anti-dopage, chaque joueur devra se conformer aux consignes des autorités compétentes.

**Tout contrevenant pourra recevoir un avertissement.
Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du Tournoi.**

Article 8 :

Arbitre principal: **M. LECLERC Bernard, AFO2 agréé Fide, A06292**

Arbitre adjoint : //

Article 9 :

Jury d'appel: **NON CONSTITUE.**

Pour saisir la Commission d'Appel Sportive Fédérale ou de la Ligue, il faut signaler verbalement à l'arbitre son intention de contester sa décision et cela avant la fin de la partie. La réclamation écrite doit parvenir à l'arbitre avant le début de la ronde suivante pour être validée.

Article 10 :

Le **Règlement Intérieur** sera affiché dans l'aire de jeu avant le début de la compétition. Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement.

L'arbitre principal:

 leclercbernard

Pour l'organisation :

 etph57